



COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 NOVEMBRE 2020
Délibération n°DEL-2020-0298

OBJET : **Refacturation de postes entre budgets et entre sections –
année 2020**

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74
Présents : 68
Pouvoirs : 4
Absents : 0
Excusés : 6
Pour : 72
Contre : 0
Abstention : 0
N'ayant pas pris part au
vote : 0

Acte rendu exécutoire
après transmission en
Préfecture le

3/12/2020
et affichage le

3/12/2020
Secrétaire de séance :
Régine MILLET

Le 23 novembre 2020 à 18h30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 17 novembre 2020.

Présents : Henri BAILE, Laurence THERY, Claude BENOIT, Françoise MIDALI, Patrick BEAU, Coralie BOURDELAIN, Roger COHARD, Régine MILLET, Philippe LORIMIER, Annick GUICHARD, Jean-François CLAPPAZ, Christophe BORG, Sidney REBBOAH, Julien LORENTZ, François BERNIGAUD, Olivier SALVETTI, Cédric ARMANET, Patrick AYACHE, Patricia BAGA, Michel BASSET, Philippe BAUDAIN, Ingrid BEATINI, Dominique BONNET, Alexandra COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Annie FRAGOLA, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Vincent GOUNON, Alain GUILLUY, Anna-Maria HAJENLIAN, Mylène JACQUIN, Alain JOLLY, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Sylvain MICHALIK, Clara MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Franck SOMME, Christophe SUSZYLO, Annie TANI, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK Jean-Luc FILLON

Pouvoir : Anne-Françoise BESSON à Sidney REBBOAH, Brigitte DULONG à Nelly GADEL, François STEFANI à Henri BAILE, Youcef TABET à Ilona GENTY

Vu la demande de Monsieur le Trésorier de Le Touvet,

Monsieur le Président rappelle qu'un certain nombre de postes portés en intégralité (pour des raisons techniques) sur un budget concerne, eu égard aux missions exercées, d'autres budgets.

En fin d'exercice, la collectivité procède aux facturations inter budgets ou sections afin d'injecter les sommes correspondantes sur les bons budgets et/ou sections concernés.

Liste des postes portés 100% par le budget principal :

Postes	Quotité à refacturer	budget sur lequel est refacturé le poste
Agent comptable à la direction de l'eau et de l'assainissement	50,00%	Budget annexe eau en gestion directe
	50,00%	Budget annexe assainissement en gestion directe
Gestionnaire de carrières et paies (sur 80% de sa rémunération)	50,00%	Budget annexe eau en gestion directe
	50,00%	Budget annexe assainissement en gestion directe
Responsable service ADS	50,00%	Budget annexe instruction des ADS

Liste des postes portés 100% par le budget annexe gestion des déchets :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Poste	Quotité à refacturer	budget sur lequel est refacturé le poste
Mécanicien (2 postes)	35%	Budget annexe assainissement en gestion directe
	45%	Budget principal
Assistante administrative (2 postes)	35%	Budget annexe assainissement en gestion directe
	45%	Budget principal
Responsable de la flotte de véhicules	35%	Budget annexe assainissement en gestion directe
	45%	Budget principal

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 23 novembre 2020



Le Président,
Henri BAILE